



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – OCTOBRE 2026

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 novembre 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1337, RUE DU CONTINENTAL

Dossier : DM-2026-00057

Lots : 2 992 204 du cadastre du Québec

Objet : Réduction de la marge arrière pour un bâtiment existant, le règlement prescrit un minimum de 9 mètres et le bâtiment est à 8.84 (soit 0.16 m d'empiètement).

1400, ROUTE 117

Dossier : DM-2026-00050

Lot : 2 988 930 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un empiètement du bâtiment principal existant de :

- 0,24 mètre dans la marge de recul avant secondaire alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul avant secondaire de 10,00 mètres dans la zone C-04.
- 6,76 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul arrière de 10,00 mètres dans la zone C-04.

RUE DE CHANDOLIN

Dossier : DM-2026-00051

Lot : 6 351 727 du cadastre du Québec

Objet : Permettre un bâtiment accessoire projeté d'une hauteur 6,67 mètres alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une la hauteur maximale est fixée à 6,00 mètres pour les garages privés d'une superficie de 37 mètres carrés et plus.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.
3. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

DONNÉ À VAL-DAVID, le 20 octobre 2026

(signé)

Me Patrick Trudeau
Directeur du greffe et greffier-trésorier adjoint